



**FACULTÉ DES SCIENCES
MONTPELLIER**

CONSEIL
SEANCE DU 7 JUILLET 2014 - N° 241 -

Présidée par M. Gilles HALBOUT, Directeur de la Faculté des Sciences

Approuvé par le Conseil de la Faculté des Sciences le : 3 septembre 2014

Participent à la réunion les membres suivants :

MEMBRES DU CONSEIL PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège A - S1 : PROFESSEURS

Agnès FICHARD-CARROLL

Pascale GALL-BORRUT

Michelle JOAB

Joulià LARIONOVA

Emmanuel LE CLEZIO

Maurizio NOBILI

Valérie ROLLAND

Michel VIGNES

Présent(e)	Représenté(e) par
X Départ à 16h45	
X	
X	
	Martin IN
X	
	Valérie ROLLAND

Collège A - S2 : PERSONNELS ASSIMILES AUX PROFESSEURS

Martin IN

Georges LUTFALLA

X	
X Départ à 16h05	

Collège B - S3 : AUTRES ENSEIGNANTS CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS

Adam ALI

Geneviève DEGOLS

Anna-Sophie FISTON-LAVIER

Eric IMBERT

Frédéric LEMOIGNO

Alban MANCHERON

Férial TERKI

Constantin VERNICOS

X	
X	
X	
X	
X	
X	
	Michèle JOAB

Collège B - S4 : PROFESSEURS ASSIMILES AUX ENSEIGNANTS CHARGES DE RECHERCHE, CHARGES D'ENSEIGNEMENT

Camille MARTINAND-MARI

Mylène OGLIASTRO

	Alban MANCHERON
X	

Collège C : USAGERS

Damien **LAGARRIGUE**

Erwan PORTAL (suppléant)

Laëtitia **CASTELLA**

Clémentine COLOMER (suppléant)

Renaud **SOROT**

Gabriel BOURDETTE-RAGEAU (suppléant)

Chelsea **BOOTH**

Claire ALEXANDRE (suppléant)

Camille **HOULDINGER**

Julie DENIS (suppléant)

Bruno **VISSE**

Valentin BRUCKLER (suppléant)

Safiya **CISSE**

Alexandra HEAPE (suppléant)

Gabriel **HOLARD-SAUVY**

Damien JOUVE (suppléant)

Présent(e)	Représenté(e) par
X Arrivée à 17h05	Georges BOUBY Départ à 17h05

COLLEGE D : PERSONNELS IATOSS

Georges **BOUBY**

Dalila **HAMMAR**

Christine **LAROUJ**

Thierry **VINDOLET**

X Départ à 17h05	
	Thierry VINDOLET - Départ à 16h30
X Départ à 16h30	

PERSONNALITES EXTERIEURES

Christelle **OURNET**
(Conseil Economique et Social)

Anne-Yvonne **LE DAIN**
(Région Languedoc-Roussillon)

Pierre **MAUREL**
(Conseil Général de l'Hérault)

Chantal **MARION**
(Montpellier Agglomération)

Chantal **RONCERO**
(CRCI - LR)

Présent(e)	Représenté(e) par
	Geneviève DEGOLS
	Frédéric LEMOIGNO
X Départ à 16h45	Jean-Pierre PECOUL

PERSONNALITES EXTERIEURES A TITRE PERSONNEL

Isabel **DURAO-CABECA**

Jean-Pierre **PECOUL**

Jean-Pierre **VIGOUROUX**

X Départ à 15h50	
X	
X	

27 membres présents ou représentés en séance

(Extrait de l'article 10 des Statuts de la Faculté des Sciences de Montpellier :
Le Conseil délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.)

INVITES PERMANENTS PRESENTS :

- Vice-Présidente Déléguée à la Vie sociale et culturelle des campus
Agnès FICHARD-CARROLL

- Vice-Présidente Etudiante
Camille HOULDINGER

- Directeur(trice)s adjoint(e)s
Geneviève DEGOLS
Olivier THALER

- Directeur(trice)s de Département
Thierry BRETAGNON (Physique)
Bruno DURAND (Informatique)
Anne HEAPS DI-COSTANZO (Langues)
Yann MONERIE (PEIP)
Jean-Paul ROUSSEL (Bio : MV)
Bruno TOURRAINE (Bio : MV)

- Chefs de service
Emilie BLANCHARD (OFRI)
Béatrice BOYER (Communication)
Lucie DUPUY DE CRECENZO (Planning - logistique)
Gilles GUEVELLOU (Responsable administratif)
Thierry KAUFFMANN (SIF)

- Invités exceptionnels
Mathieu CHAMPION (DSI)
Laurent GUIEU (Evaluation des enseignements, FdS)

- Secrétaire de séance
Sandra GAUCERAND (Ass. Direction, FdS)

Le quorum étant atteint, **Gilles HALBOUT**, Directeur de la Faculté des Sciences, ouvre la séance à 14h00. Il procède au rappel de l'ordre du jour :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du Procès-Verbal n° 240 - Conseil du 12 juin 2014 -,
3. Financement des Projets pédagogiques - deuxième vague -,
4. Vote de conventions et don,
5. Vote sur la tarification de mise à disposition des salles de la FdS,
6. Avis sur le Contrat de service FdS-DSI/SIF,
7. Point sur le LMD4 - DNO, Parcours prépa paramédicaux et Sport -,
8. Point sur l'évaluation des enseignements,
9. Bilan Année universitaire 2013-2014,
10. Questions diverses.

M. HALBOUT s'enquiert d'un éventuel complément à l'ordre du jour. Aucun conseiller ne souhaite apporter un supplément.

Avant de débiter ce Conseil, **M. HALBOUT** sollicite **Mme MARION**, Représentante de l'Agglomération de Montpellier nouvellement élue afin qu'elle puisse se présenter.

Mme MARION représente l'Agglo Montpellier au Conseil de la Faculté des Sciences. Elle précise que cette structure intercommunale favorise, à travers l'aide qu'elle dispense, les mondes de la Recherche, du Développement, de la Science, des Pôles de compétitivité et soutient, également, les étudiants dans les actions qu'ils peuvent mener durant leur cursus universitaire.

Mme MARION précise qu'elle participera avec plaisir à ce Conseil en proposant notamment des idées qui s'avèreraient porteuses pour les projets de l'Agglo et le nouveau territoire montpelliérain.

Mme MARION remercie **M. HALBOUT** et les conseillers pour leur accueil.

M. HALBOUT souhaite la bienvenue à **Mme MARION**.

1) INTERVENTION DU DIRECTEUR

a- Résultats des recrutements

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition des Conseillers les documents définitifs de la campagne de recrutement des Enseignants-Chercheurs et Enseignants. Ces documents font apparaître le choix des candidats.

M. HALBOUT annonce par ailleurs qu'il recevra les nouveaux entrants en tout début d'année universitaire 2014-2015.

b- Cadrages - Campagnes d'emplois

M. HALBOUT informe l'assistance que la campagne d'emplois 2014-2015 débute. Il précise que les deux lettres de cadrage pour les campagnes d'emplois BIATSS et Enseignants-Chercheurs et Enseignants sont disponibles sur l'ENT ; elles traduisent principalement une reconduction des textes de l'an dernier avec une nuance pour la campagne d'emplois EC où il est mentionné que sera pris en compte le suivi ou non des cadrages de l'année N-1. Cela signifie que le Conseil d'Administration vérifiera préalablement que les consignes données l'année précédente ont été respectées : il en sera tenu compte pour les décisions relatives aux futures campagnes d'emplois.

M. HALBOUT ajoute que pour ces prochaines campagnes d'emplois, l'établissement UM2 n'est toujours pas dans une logique de gel de poste. Aussi, la Faculté des Sciences pourra compter sur ses emplois vacants et peut être même, comme les années précédentes, sur un petit « plus » à travers les « emplois Fioraso ».

M. HALBOUT précise que la Direction de la Faculté a fait remonter les demandes telles qu'elles ont été formulées par les départements d'enseignement. **M. HALBOUT** signale que la Commission mixte qui aura lieu cette semaine dressera un premier état des lieux.

M. HALBOUT rappelle enfin qu'il présentera et soumettra lors du prochain Conseil de septembre, une lettre de cadrage FdS précisant la politique pour la prochaine campagne.

c- Dispositif relatif à l'accompagnement des personnels

M. HALBOUT indique qu'il a mis à disposition de l'assemblée le texte « Dispositif relatif à l'accompagnement des personnels administratifs et techniques ».

M. BOUBY voudrait qu'on ne passe pas trop rapidement au point suivant.

M. HALBOUT précise qu'il communique ce document pour information. Celui-ci lui a été transmis via le Conseil d'Administration sans qu'il ait pu être associé à sa rédaction.

M. BOUBY fait écho aux demandes formulées avant le vote de la fusion en CHSCT devant permettre de connaître les conditions de travail dans lesquelles seront intégrés les agents et les personnels de l'Université Montpellier 2. Aussi, il s'étonne que, suite à ses demandes, on retrouve ce document qui comporte de nombreuses actions. Il rappelle que ce document est d'abord présenté comme un projet d'accompagnement qui sera mis en œuvre auprès des personnels mais en fait, il contient la mise en place très concrète de l'organisation de la Nouvelle Université et rappelle dès lors, que des personnels seront déplacés d'un endroit vers un autre.

M. BOUBY relève les aberrations de ce document en faisant référence par exemple, au Conseiller mobilité carrière qui est l'émanation de loi sur la mobilité des fonctionnaires qui précise qu'en cas de restructuration d'une université ou d'un service et/ou d'une perte de d'emploi de la personne, trois postes doivent être proposés à l'agent dans la même zone géographique.

A cet effet, **M. BOUBY** affirme que la zone géographique de la Nouvelle Université intégrerait Nîmes, Mende, Perpignan, Carcassonne, etc ... Les trois postes proposés pourraient donc être à 50% sur Nîmes et 50% sur Montpellier. Si l'agent refusait son affectation, il serait mis en disponibilité sans salaire pendant un an ; trois postes lui seraient à nouveau proposés et s'il refusait à nouveau, l'agent serait licencié.

d- Orientation budgétaire UM2

M. HALBOUT précise que la Direction de la Faculté prépare, d'ores et déjà, le budget 2015 qui sera discuté en Conseil à la rentrée prochaine et rappelle que les deux lettres d'orientation et de pré-cadrage budgétaire ont été pour l'une votée et pour l'autre, présentée au Conseil d'Administration de l'Université Montpellier 2. La Faculté présentera sa politique budgétaire pour l'année universitaire à venir en intégrant le contenu de ces deux lettres de cadrage.

M. HALBOUT résume ces deux documents en indiquant que les nouvelles sont un peu moins alarmistes que l'an dernier : la politique de l'UM2 doit permettre de rééquilibrer le désengagement de la ligne Investissement. Concernant les autres lignes, l'Université « éponge » la non-compensation de l'Etat au titre du GVT ; cela correspond à une somme importante. Le troisième point pour lequel la Faculté doit être attentive intéresse la ligne Fonctionnement : il faudra prendre en compte l'augmentation du coût des fluides ; par ailleurs, il faudra veiller à ce que la Recherche ne porte pas seule ces augmentations de coût car, les efforts demandés à Recherche retomberaient inéluctablement sur la composante de formation, au vu de notre étroit partenariat.

M. HALBOUT ne se veut pas pessimiste mais il entend rester vigilant sur la ligne Masse salariale.

M. BOUBY souhaite faire une remarque sur les documents présentés par **M. HALBOUT**. Il rappelle que les budgets de la Faculté des Sciences de Montpellier pour l'an prochain seront débattus par le Conseil d'Administration de la Nouvelle Université qui en décidera in fine. Vu les contraintes budgétaires qui sont mis en place dans le cadre de la fusion, même s'il est indiqué que le coût de celle-ci sera de 5 millions d'euros, tout le monde sait bien qu'il sera nettement supérieur !

Pour **M. BOUBY**, il ne faut pas s'engager et dire des choses sur lesquelles nous n'aurons plus la main ! La Faculté des Sciences sera confrontée à des fortes contraintes budgétaires : dans ce nouveau contexte de fusion, un budget d'une université plus un budget d'une autre université ne fera pas deux budgets mais moins ... **M. HALBOUT** rappelle que la Faculté des Sciences de Montpellier devra présenter son budget dès l'automne prochain ; il faut donc se préparer dès aujourd'hui.

e- Droits d'inscription 2014-2015

M. HALBOUT rappelle que comme chaque année, le ministère de l'Enseignement supérieur publie par note ministérielle, les droits d'inscription des étudiants. Les services de scolarité de la Faculté ont été informés et le document est à disposition sur l'ENT.

M. HALBOUT annonce que les chaînes d'inscription 2014-2015 ont débuté à la Maison des Etudiants ce jour. L'organisation mise en place l'année dernière a donné entière satisfaction ! Aussi, pour cette campagne, la seule « petite » nouveauté concerne le logiciel de prises de rendez-vous : les créneaux ont été plus étalés que l'an dernier.

Mme DURAO-CABECA demande si les droits d'inscriptions ont augmenté cette année.

M. HALBOUT lui répond qu'il y a une très légère hausse.

f- Rapport d'activité « Faites de la Science 2014 »

M. HALBOUT a mis à disposition des membres du Conseil, le Rapport d'activité du concours national « Faites de la Science 2014 » et il les invite à le consulter.

M. HALBOUT remercie toute l'équipe qui s'est pleinement mobilisé pour organiser cet événement : cette journée s'est avérée être une vraie réussite !

M. HALBOUT rappelle que la Faculté des Sciences organisera à nouveau cette manifestation nationale qui fêtera sa 10^{ème} édition l'an prochain. Fort du constat de la précédente édition, il sera intéressant que les collectivités territoriales soient un peu plus impliquées d'autant plus que cette journée est importante pour Montpellier qui accueille plus de 25 établissements scolaires de toute la France.

Mme MARION n'était pas au courant de l'organisation de cette manifestation qui au demeurant, s'est déroulée juste après les élections municipales ce qui peut expliquer l'absence des partenaires publics.

M. HALBOUT l'informe qu'il a fait part de cette absence à **Mme LE DAIN** et que la Région s'impliquera aussi l'an prochain.

g- Visite de site UM2 - juin 2014

M. HALBOUT précise aux membres du Conseil qu'il a mis à disposition, sur l'ENT, la présentation faite par le Président, car un certain nombre de collègues n'avaient pas pu participer à l'Assemblée Générale organisée par la Présidence dans le cadre de la visite du site de fin d'année, présentant les évolutions du « cadre de vie » de l'Université de Montpellier.

h- Période et jour de fermeture

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la période de fermeture de l'établissement interviendra du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015 inclus. Le jour de fermeture obligatoire a été fixé au 10 novembre 2014.

Mme DEGOLS s'étonne de la date de fermeture et demande si cela a été voté par l'Université.

M. HALBOUT lui répond que cette date de fermeture obligatoire sera votée lors du prochain Conseil d'Administration.

i- « Festi-Sciences 2014 » - 27 novembre 2014

M. HALBOUT précise que les organisations étudiantes et la Vice-Présidente Etudiante se sont emparées de ce dossier ; ce qui était nommé « Gala de la Faculté des Sciences » deviendrait « Festi-Science ». Le nom sera toutefois peut-être modifié à nouveau d'ici le 27 novembre prochain.

M. HALBOUT reviendra vers le Conseil lorsque le cahier des charges et le programme de cette manifestation seront connus.

j- Commission de prospective

Concernant la Commission de prospective, **M. HALBOUT** propose qu'elle soit en mise en place lors de la rentrée prochaine. Il est, en conséquence, important que le Conseil débâte de ce sujet. **M HALBOUT** communiquera les documents présentant cette Commission et les éventuelles modifications à la rentrée.

M. BOUBY demande à quoi correspond cette Commission de prospective.

M. HALBOUT lui explique que cette Commission de prospective a été présentée il y a quelques mois à l'ensemble des membres du Conseil notamment, lors du vote des projets de Statuts. Le souhait de la direction de la Faculté est que cette Commission permette de suivre les travaux et les débats au sein des départements scientifiques et actuels CTE, et pourrait, par là-même, rendre compte de leurs travaux auprès du Conseil : il est important qu'il y ait de telles présentations dans une démarche transparente.

Pour **M. BOUBY**, la transparence est effectivement importante ! Il explique ainsi qu'en tant qu'administrateur, il n'est pas au courant des débats actuellement menés au sein des CTE. Ces commissions sont mises en place pour réfléchir et proposer des choix et non décider comme c'est malheureusement le cas actuellement ...

M. HALBOUT lui répond que c'est pour cela qu'il veut mettre en place un cadrage : le mandat de cette Commission prospective lui permettra de rendre compte régulièrement auprès de tous les Conseillers.

M. HALBOUT fait aussi observer que le Conseil Scientifique assure actuellement cet exercice de coordination et de présentation des travaux des CTE et qu'à cet effet, il y est proposé des présentations de la politique débattue au sein des CTE. Aussi, il pense qu'il serait intéressant qu'au niveau de la Faculté des Sciences, il y ait le même type de retours : ceux-ci pourraient être assurés par la Commission de prospective.

Pour **M. HALBOUT**, il est important que le Conseil soit informé de ce qu'il se passe à l'extérieur et notamment au sein des CTE et futurs Départements Scientifiques : pour cela, il faut s'organiser maintenant !

k- Prochain Conseil de la Faculté des Sciences

M. HALBOUT informe l'Assemblée que la prochaine séance interviendra exceptionnellement le **mercredi 3 septembre 2014, 8h30** - **Salle des actes - bâtiment 7**, Campus Triolet -. L'ordre du jour prévu est le suivant :

1. Intervention du Directeur,
2. Approbation du PV n° 241 - Conseil du 7 juillet 2014,
3. Point sur la rentrée et les inscriptions 2014-2015,
4. Débat sur les Campagnes d'emplois,
5. Débat sur le cadrage budgétaire,
6. Questions diverses.

M. HALBOUT rappelle que si les membres du Conseil souhaitent ajouter ou modifier un point à l'ordre du jour, ils pourront le faire lors du prochain Bureau qui se réunira le mardi 26 août prochain.

2) APPROBATION DU PV N°240 - 12 JUIN 2014 -

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que :

- **Mme HAMMAR** a donné procuration à **M. VINDOLET**,
- **Mme HOULDINGER** a donné procuration à **M. BOUBY**,
- **Mme JOURNET** a donné procuration à **Mme DEGOLS**,
- **Mme LE DAIN** a donné procuration à **M. LEMOIGNO**,
- **Mme MARTINAND-MARI** a donné procuration à **M. MANCHERON**,
- **M. NOBILI** a donné procuration à **M. IN**,
- **M. VERNICOS** a donné procuration à **Mme JOAB**,
- **M. VIGNES** a donné procuration à **Mme ROLLAND**.

M. HALBOUT remercie toute l'équipe administrative pour la rédaction de ce document et demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le PV n° 240.

Mme DURAO-CABECA demande qu'il soit prévu des dossiers papier comportant tous les documents présentés en Conseil. Elle trouve « compliqué » le chemin d'accès pour se procurer les documents sur l'ENT et précise que tout le monde n'a pas à sa disposition des imprimantes pour produire des fichiers parfois conséquents.

M. HALBOUT lui précise que la Faculté des Sciences a toujours souhaité privilégier une logique de développement durable et éviter ainsi l'impression de documents papier. Toutefois, il comprend qu'il puisse y avoir des cas particuliers et ce type de demandes peut être formulé auprès de **Mme GAUCERAND**, assistante de direction.

Mme GAUCERAND indique que cela est effectivement possible : il faudra lui faire la demande 48 heures minimum avant la séance du Conseil.

M. HALBOUT invite les membres du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier à voter le PV n° 240 du 12 juin 2014.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 2

Défavorable : 0

Favorable : 25

Le PV n° 240 du 11 juin 2014 recueille à l'unanimité un avis favorable.

M. BOUBY voudrait remercier la personne qui retranscrit le compte-rendu des débats. Il aimerait que tous les personnels de l'Université Montpellier 2 lisent ces documents afin de pouvoir disposer d'une information aussi complète.

M. HALBOUT précise que les Procès-Verbaux et les extraits sont disponibles sur le site web de la Faculté dès qu'ils sont votés et que depuis trois mois, une News line dédiée au Conseil est adressée à toute la communauté de la composante FdS.

M. HALBOUT rappelle qu'en sa qualité de Directeur de la Faculté, il attache une grande importance à la rédaction de ces Procès-Verbaux. Il remercie à nouveaux chaleureusement les rédacteurs.

3) FINANCEMENT DES PROJETS PEDAGOGIQUES - DEUXIEME VAGUE -

M. HALBOUT indique que lors du vote du budget 2014 de la Faculté à l'automne dernier, une enveloppe a été conservée pour cofinancer les projets pédagogiques et ce, malgré une diminution très sensible de la ligne Investissement.

M. HALBOUT rappelle que le Conseil a déjà voté en janvier 2014 une première vague de financement de ces projets. Au vu de la situation budgétaire et de l'actualisation des données, **M. HALBOUT** propose à l'Assistance de statuer sur cette deuxième vague qui a fait et il entend le souligner, l'objet d'un consensus lors de sa discussion en Conseil de direction de la Faculté des Sciences.

M. IMBERT demande si les crédits doivent être clos début septembre.

M. HALBOUT répond en précisant que pour l'Investissement, ne seront prises en compte, sur le budget 2014, que les commandes « soldées », c'est-à-dire livrées avant la fin de l'année. Dès lors, cela signifie qu'une commande passée en septembre 2014 risque de n'être imputée qu'en 2015, suite aux délais de livraison.

M. HALBOUT prend l'exemple d'une dépense, en 2013, d'un montant de près de 20 000 euros pour le département Chimie qui n'a pu être soldée en 2013. Il a fallu ensuite solliciter l'accord du Recteur d'académie pour prélever, en 2014, sur les réserves de l'UM2, afin de provisionner sur le budget de la Faculté cette dépense ; le budget de l'Université étant clos pour l'exercice 2013.

M. IMBERT trouve que cette règle de comptabilité publique est stupide.

M. BOUBY s'étonne qu'au sein de son département, un chromatographe en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse d'occasion de plus de 10 ans ait pu être commandé à la dernière minute. Acquérir du matériel d'occasion, qui plus est obsolète, d'un montant de 25 000 euros alors que le coût d'un matériel neuf est d'environ de 40 000 euros avec une durée de vie de 10 à 15 ans, serait une aberration.

M. HALBOUT s'étonne auprès de **M. BOUBY** sur le fait qu'il n'y ait pas eu de discussion sur cette acquisition au sein du département Chimie.

M. BOUBY lui répond qu'il n'y a pas eu de discussion ni de réflexion sur l'achat de ce matériel.

Mme ROLLAND rejoint les propos de **M. BOUBY** et confirme qu'il n'y a pas eu d'information en interne.

M. BRETAGNON prend la parole et précise que cet achat a été ajouté. Il explique que pour les projets pédagogiques, l'appel d'offre se fait dès le mois de septembre. Toutefois, comme ce fut le cas pour le département Chimie, certains ont pu transmettre des projets supplémentaires.

M. BOUBY fait part d'un mail de son Directeur de département qu'il a réceptionné, indiquant que 40 000 euros de crédits ont été débloqués et qu'il fallait transmettre les devis le plus rapidement possible afin de présenter le projet au Conseil de la Faculté.

Pour **M. BOUBY**, ces devis ont été transmis dans l'urgence ; les agents du département n'ont eu l'information qu'une semaine avant. Il entend les précisions de **M. BRETAGNON** et **M. HALBOUT**. Aussi, il ne conteste pas le projet mais à ses yeux, l'information est arrivée trop tardivement d'autant plus qu'aucun Bureau du département ne s'est réuni pour valider cet achat. Etant élu au Conseil de la Faculté des Sciences, il est aussi présent pour dire ce qu'il pense et notamment, les conditions dans lesquelles ce projet est affiché.

Mme ROLLAND signale que cet achat lui semble conséquent ; s'il s'agissait d'un « un petit budget », il n'y aurait pas de problème.

M. BRETAGNON précise qu'un budget est une demande sur des besoins réels et constatés. Le financement des projets pédagogiques ne concerne pas uniquement la Chimie mais aussi d'autres départements. Il fait néanmoins observer que l'état affiché au mois de septembre dernier n'est plus celui qui est aujourd'hui présenté aux membres du Conseil, ce qui est « agaçant ».

M. HALBOUT précise qu'en l'absence du Directeur de département en séance ce jour, il ne peut s'autoriser à commenter l'opportunité de cet achat. Il ne peut juste qu'informer le Conseil des demandes formulées par l'ensemble des départements.

M. HALBOUT rappelle que le principe est d'entendre les priorités des Directeurs de département qui font remonter leurs besoins et, il n'est donc pas question que le Conseil intervertisse leurs priorités.

M. HALBOUT propose d'inscrire les 25 000 euros, prévus pour l'achat du chromatographe, sur le Plan Pluri annuel d'Equipement de la Faculté des Sciences, et d'attendre plus de précision pour débloquer ces crédits.

M. IMBERT trouve ce document peu simple à lire d'autant plus qu'on ne sait pas pourquoi des projets ne sont pas financés.

Mme JOAB propose aussi de bloquer le financement du chromatographe en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse afin d'obtenir de plus amples informations auprès du département.

En l'absence d'autre remarque, **M. HALBOUT** suggère de voter les projets pédagogiques « deuxième vague » tout en suspendant le financement de la chromatographie en phase gazeuse couplée à un spectromètre de masse du département Chimie.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 1

Défavorable : 0

Favorable : 26

Le financement des projets pédagogiques recueille un avis favorable. Néanmoins, il est demandé que l'achat de la chromatographie en phase gazeuse couplé à un spectromètre de masse soit différé par le département Chimie.

4) VOTE DE CONVENTIONS ET DON

M. HALBOUT rappelle que le vote de la convention avec le COMIDER a été reporté car **M. LEMOIGNO**, porteur du projet IDEFI pour la Faculté, souhaite y intégrer les dernières modifications concernant la remédiation et le soutien en première année.

M. HALBOUT indique que les conventions proposées au vote du Conseil sont disponibles sur l'ENT.

En l'absence de question, **M. HALBOUT** propose à l'Assemblée le vote des conventions entre :

- L'Université Montpellier 2 - Faculté des Sciences et Union Régionale des Ingénieurs et Scientifiques Languedoc-Roussillon (URIS-LR),
- L'Université Montpellier 2 - Faculté des Sciences, l'université Montpellier 1 et l'Ecole des Mines d'Alès pour le Master Eau,
- L'Université Montpellier 2 - Faculté des Sciences et le Planétarium.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 24

Les conventions ci-dessus nommées recueillent un avis favorable.

M. HALBOUT informe le Conseil d'un don en nature de la société Duo Industrie de Lansargues - 34130 - au département Mécanique.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 3

Défavorable : 0

Favorable : 24

Le don de la société Duo Industrie recueille un avis favorable.

M. HALBOUT remercie les membres élus du Conseil de la Faculté.

5) VOTE SUR LA TARIFICATION DE MISE A DISPOSITION DES SALLES DE LA FDS

M. HALBOUT rappelle que le projet de tarification de mise à disposition des salles de la Faculté des Sciences a été présenté lors du dernier Conseil de juin. Le travail important réalisé par les services, les Directeurs de département concernés et la DAF UM2 avait été souligné.

M. HALBOUT rappelle que **Mme STRAUSS** a contacté les départements pour étudier l'existant. Pour les salles de TP, un certain nombre d'organismes tels que le CNRS ou des associations comme Tela Botanica louent des locaux pour y réaliser des enseignements ou des activités.

M. HALBOUT précise que comme l'ensemble des composantes de l'Université Montpellier 2, il est demandé à la Faculté une grille tarifaire. Dans un souci de lissage avec les autres structures pédagogiques, la Faculté a proposé des tarifs équivalents. S'agissant des salles de TP, ils étaient de 400 euros. Les Administrateurs et la Direction considèrent que les salles mises à disposition sont techniquement essentielles notamment pour les départements et que leur tarif doit correspondre à la valeur « haute » des tarifs pratiqués dans les autres composantes ; le tarif proposé est en conséquence de 700 euros par journée.

M. BOUBY souhaite rectifier les propos de **M. HALBOUT** en faisant référence au dernier Conseil d'Administration UM2. Pour Sud Education, établir des tarifs pour la mise à disposition des salles de TP n'est pas une bonne chose. Aussi, si les utilisateurs des salles de microbiologie veulent les louer, c'est leur problème !

Concernant ces salles, cela s'avère impossible car elles sont gérées conjointement par un responsable et un technicien mettant en place une organisation propre. Du matériel et des produits qui peuvent s'avérer nocifs, toxiques ou cancérigènes y sont stockés ; il est donc hors de question que des personnes extérieures viennent dans ces salles, y cassent le matériel ou y fassent « quoique ce soit » ! « Qui devra tout remettre en place ... ce sera le technicien qui n'est pas payé pour cela qui devra le faire et se taire ! »

M. BOUBY rappelle qu'il ne travaille pas pour le secteur privé. Il est donc hors de question qu'il en fasse plus que ce qu'il fait déjà et il en fait déjà plus que ce qu'il devrait en faire !

Pour **M. BOUBY**, les salles de cours et les salles de TD ne sont pas des salles de TP ! Dans ces dernières, tout est cadré et il ne peut y avoir pas d'intervenant supplémentaire.

M. BOUBY demande qui prendra la responsabilité de laisser manipuler des produits dangereux présents dans ces salles de TP ?

Par ailleurs pour **M. BOUBY**, il est hors de question qu'il y ait un tarif global pour toutes les salles de TP de la Faculté. S'il doit y avoir une tarification, il faut qu'il y ait un tarif différencié par type de salle ne serait-ce que par rapport au matériel qui y est entreposé ; par ailleurs, le technicien, responsable de cette salle, doit être rémunéré au vu du travail supplémentaire assuré pour le prêt de celle-ci !

M. BOUBY résume son propos : il ne s'agit pas d'une raison liée au coût. Il répète donc qu'il est opposé à la mise en place d'une tarification des salles de TP au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier.

Mme DURAO-CABECA rappelle que les mêmes remarques ont été formulées lors de la précédente présentation de la tarification des salles de TP en juin dernier. Aussi, les arguments de **M. BOUBY** lui semblent pleinement justifiés.

Mme ROLLAND soutient l'intervention de **M. BOUBY** et propose la mise en place d'une tarification selon les types de salles de TP : pour elle, il ne faut surtout pas généraliser le dispositif.

M. HALBOUT entend les remarques formulées mais il répète qu'il s'agit d'une demande institutionnelle de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT précise qu'il portera auprès de la Présidence l'ensemble des remarques présentées en Conseil de la Faculté et notamment, celles qui impactent directement les agents.

M. HALBOUT précise qu'il est demandé une tarification salle par salle en correspondance avec les tarifs pratiqués au sein des autres composantes de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT suggère de demander à la Présidence que toutes les conventions de location soient visées par le Conseil de la Faculté des Sciences.

Enfin, **M. HALBOUT** rappelle à l'Assemblée que les salles de la Faculté ne peuvent bien évidemment pas être louées à des entreprises du secteur privé, des organisations sectaires ou des associations inconnues !

M. MANCHERON déclare qu'il a un problème de principe sur la tarification des salles. Il pense que l'université en général n'a pas vocation à prêter ses salles sauf pour la Formation et la Recherche : l'Université Montpellier 2 n'est pas un prestataire de service.

M. VINDOLET fait part de sa préoccupation concernant les demandes de locations nocturnes ou pouvant intervenir le samedi.

M. LUTFALLA propose un système de facturation qui consisterait à mettre en place deux tarifs :

- un tarif « Service public » au sens large,
- un tarif « secteur privé ».

M. BOUBY rappelle que la proposition de tarification de salle de TP de la Faculté des Sciences a été refusée par le Conseil d'Administration de l'UM2. En outre, il a été aussi rejeté le fait que l'on puisse louer des salles de TP. Il est par conséquent étonné que ce sujet soit à nouveau débattu en Conseil de la Faculté.

M. HALBOUT rappelle à nouveau à **M. BOUBY** que la demande est issue de la Présidence de l'Université.

M. BOUBY revient sur son intervention concernant les personnels techniques. Avec les créations de la COMUE et de la Nouvelle Université qui intègrent des établissements du secteur privé, ceux-ci solliciteront des prêts de salles durant la période estivale ou lors des congés et week-end : cela leur rapportera de l'argent ! Par conséquent, il demande comment seront rémunérés les techniciens qui devront venir travailler en dehors de leurs heures de travail et assurer des missions supplémentaires qu'ils ne pourront pas se faire rémunérer contrairement aux enseignants-chercheurs ! Il est donc hors de question que, lui, vienne travailler le soir ou le week-end ou pendant ses vacances pour qui ce soit !

M. BOUBY poursuit son intervention et demande qui prendra ses responsabilités le jour où il y aura un problème de sécurité ?

M. THALER précise que les tarifs intègrent les coûts liés à l'infrastructure elle-même - chauffage, électricité, ... -. Il peut être ajouté sur la convention de mise à disposition des locaux, des équipements ou un accompagnement humain. C'est d'ailleurs ce qui est pratiqué pour certains organismes.

M. HALBOUT propose dès lors que le Conseil de la Faculté puisse après présentation, valider - ou pas - les conventions de prêt de salles.

M. VINDOLET trouve conforme que le Conseil et l'ensemble des départements d'Enseignement aient un droit de regard sur ce type de conventions de prêt.

M. VINDOLET demande de plus que les conventions ne soient pas reductibles automatiquement d'une année sur l'autre mais qu'elles soient ré étudiées durant chaque année universitaire.

M. HALBOUT rappelle que les reconductions en cours ont été suspendues.

Pour **M. VIGOUROUX**, il est effectivement difficile de prendre une position. Il se demande s'il n'existe pas de grille tarifaire qui tienne compte de la qualité du loueur : une entreprise importante a sûrement plus de moyens financiers qu'une petite association.

M. HALBOUT entend les propos de **M. VIGOUROUX** mais il précise que la DAF UM2 demande une grille tarifaire pour éviter des locations tarifées au cas par cas.

M. HALBOUT synthétise les débats : il propose de valider la tarification à 700 euros pour le prêt d'une journée d'une salle de TP. La demande de mise à disposition des salles fera l'objet d'une convention renouvelable chaque année, validée par le Directeur de département, les personnels en charge de la salle, et le Conseil de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil de passer au vote.

Votants : 27 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 7

Défavorable : 4

Favorable : 15

Le Conseil de la Faculté des Sciences valide la tarification de 700 euros pour le prêt d'une journée d'une salle de TP.

Le Conseil demande que la mise à disposition des salles de la Faculté des Sciences de Montpellier fasse l'objet d'une convention, votée en Conseil après avis du Responsable de la salle, du Directeur de département et visée par le Responsable administratif.

6) AVIS SUR LE CONTRAT DE SERVICE FDS-DSI

M. HALBOUT indique que ce Contrat de service s'inscrit dans le cadre du processus de migration du Service Informatique de la Faculté des Sciences vers la Direction du Système d'Information UM2 et rappelle que le Conseil a débattu à deux reprises de ce projet de convention.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que l'essentiel des retours précédemment formulés ont été intégrés dans le document présenté ce jour en séance.

M. HALBOUT explique qu'aujourd'hui le débat portera exclusivement sur le contenu de ce Contrat de service et sur l'évolution du Service Informatique de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT souhaite laisser la parole à **Mme JOAB** et **M. DURAND**, principaux interlocuteurs du département Informatique afin qu'ils confirment que les remarques qu'ils avaient formulées lors du précédent Conseil ont bien été intégrées dans le projet de Contrat de service.

Mme JOAB et **M. DURAND** le confirment et font part de différentes observations supplémentaires.

M. HALBOUT prend en compte ces remarques et propose d'ajouter l'ensemble des remarques émises ce jour en séance au document présenté - cf. *annexe 1* -.

M. HALBOUT propose au Conseil d'émettre un avis sur le Contrat de service FdS/DSI tel qu'il a été amendé ce jour.

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 4

Défavorable : 0

Favorable : 22

Le contrat de service entre la Faculté des Sciences de Montpellier et la Direction du Système d'Information de l'Université Montpellier 2 recueille un avis FAVORABLE.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour cet avis ainsi que **M. KAUFFMANN**, Responsable du SIF FDS pour l'énorme travail accompli par l'ensemble du service et tous les acteurs qui se sont investis dans ce vaste projet !

7) POINT SUR LE LMD4

M. HALBOUT propose aux membres du Conseil un bilan d'étape sur le LMD4.

En l'absence de **M. NOBILI**, **M. HALBOUT** se propose d'être l'interlocuteur de l'Assemblée.

M. HALBOUT rappelle que sont à disposition sur l'ENT, tous les documents relatifs aux accréditations de la future offre de formation. Il précise toutefois que seul le master Biologie Santé est incomplet compte tenu de sa complexité.

a- Licence 3- Chimie Prépa Diplôme National d'œnologie

M. HALBOUT donne la parole à **Mme MORATO-LALLEMAND**, Responsable du L3 - Chimie Prépa DNO.

Mme MORATO-LALLEMAND présente la Licence 3 - Chimie Prépa Diplôme National d'œnologie.

M. HALBOUT pose la question de l'avenir de ce parcours dont l'essentiel des étudiants ne sont pas issus de la Faculté ; de plus, ils poursuivent un master non adossé à la composante FdS ; enfin, le constat est fait qu'un certain nombre de partenaires se désengagent.

Aussi, **M. HALBOUT** s'interroge quant au fait de savoir si la Faculté pourra poursuivre cette préparation dans ces conditions.

M. ROUSSEL demande pourquoi les partenaires se désengagent.

Mme MORATO-LALLEMAND pense que cela est dû à des désaccords entre **M. BLAISE** et son équipe pédagogique : à sa création, l'équipe pédagogique a vu ce projet uniquement comme « Le projet d'Alain Blaise ». Elle explique qu'elle a rencontré l'équipe et l'organisation actuelle s'avère gênante.

Mme MORATO-LALLEMAND rassure néanmoins l'Assistance sur le fait que les étudiants obtiennent bien évidemment leur diplôme dans de très bonnes conditions pédagogiques.

M. BOUBY constate que cette préparation débouche sur une formation au sein d'un autre établissement que la Faculté des Sciences de Montpellier mais il pense que cela ne sera plus le cas l'an prochain avec la fusion.

M. BOUBY entend souligner par là-même les difficultés inhérentes à la fusion.

Pour **M. HALBOUT**, cette fusion est bien au contraire un plus ! Actuellement, la Faculté des Sciences et l'UM2 n'ont aucune autorité pour faire respecter les accords de partenariats ; cela ne sera plus le cas l'an prochain !

Mme ROLLAND indique que l'Université Montpellier 1 ne veut plus faire de la prépa DNO sa priorité alors même que la Faculté n'a plus les moyens de former ses étudiants : elle ne veut donc pas former des étudiants pour les envoyer dans le mur !

Mme MORATO-LALLEMAND explique que le fait que les enseignants de la Faculté acceptent de ne pas se faire rémunérer au taux CM mais uniquement TD, déplaît fortement à l'UM1.

M. BOUBY complète cette intervention en considérant que le problème toujours lié à la fusion, est que des enseignants qui devraient être intégrés à la Faculté des Sciences, dispenseront des enseignements qui en fin de compte lui seront accolés mais demeureront indépendants de celle-ci.

M. HALBOUT considère que cette convention, puisqu'elle existe en l'état, « tient la route ». Cependant, si cette formation ne fonctionne pas normalement à l'issue d'une année et qu'il n'y a pas un constat de changement notable de la part de l'Université Montpellier 1, il proposera que les enseignements se fassent en alternance. Il pourra en outre être envisagé de les stopper définitivement.

M. HALBOUT fera cette proposition à **Mme VIAN** qu'il va rencontrer prochainement.

M. LEMOIGNO demande s'il ne peut pas exister un système de pénalités pour le non-respect des conventions en général. Aussi, pour lui, il serait peut-être intéressant de demander à l'UM1 de rembourser les heures non faites.

M. HALBOUT souligne la remarque de **M. LEMOIGNO** auprès du Conseil.

b- Parcours Paramédicaux

M. HALBOUT invite **Mme DEGOLS** à le rejoindre.

Mme DEGOLS présente le bilan des parcours paramédicaux - *cf. annexe 2* -.

M. HALBOUT remarque que si, à l'origine, l'équipe pédagogique était très enthousiaste dans la mise en œuvre de ce nouveau schéma pédagogique, avec le constat d'un faible taux de réussite, il pense que la Faculté a pris la bonne décision en stoppant cette formation.

A cet effet, **M. HALBOUT** rappelle qu'il était difficile de différencier les publics en première année. Ce travail de différenciation devra en conséquence être enclenché à nouveau avec la mise en place du LMD4.

M. TOURAINE pense qu'il est important pour ces formations spécifiques de bien différencier les publics, cela demande un effort sur l'orientation mais aussi et surtout, une « vraie » communication sur l'existence de ces prépas à la Faculté des Sciences, en dehors de Montpellier.

M. HALBOUT confirme que la décision la plus sage est de suspendre temporairement cette formation sachant qu'elle pourra redémarrer plus tard.

c- Sport

M. HALBOUT invite **Mme DEGOLS** à présenter la pratique sportive à l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT rappelle que les documents « *Intégration de la pratique sportive à la Faculté des Sciences* » et « *la prise en charge des étudiants sportifs - sportifs hauts niveaux et étudiants pratiquant un sport reconnu par les enseignants du SUAPS* » -, sont à disposition des Conseillers.

Mme DEGOLS précise que la finalité est d'inciter à la pratique d'un sport au sein de l'Université. Le souhait de la Faculté des Sciences est de mettre en place une bonification pour tout étudiant pratiquant une activité physique régulière encadrée par les enseignants du SUAPS. La bonification pourrait être semestrielle lorsque l'étudiant suit un sport identifié par le SUAPS.

M. HALBOUT ajoute que la bonification correspond à une note sauf, pour les sportifs de haut niveau pour lesquels la bonification est quasi automatique. Pour la note, il précise qu'une grille d'évaluation existe et qu'elle sera intégrée aux Modalités de Contrôle des Connaissances - MCC - de la Faculté.

M. HALBOUT rappelle que le SUAPS attendait que la Faculté des Sciences harmonise ses pratiques pédagogiques avec l'ensemble des autres composantes UM2 qui, au demeurant, avaient « une petite longueur d'avance ».

Mme DEGOLS indique que la Faculté des Sciences avait jusqu'à présent une seule UE de pratique sportive : les étudiants n'étaient donc pas vraiment incités à faire du sport !

M. HALBOUT fait observer aux membres du Conseil que la Faculté ne voulait plus combiner la pratique sportive avec la culture générale alors même que l'unique UE sportive était intégrée dans les UE de culture générale.

M. IMBERT souligne le fait qu'inciter les étudiants et les personnels à faire du sport est véritablement une bonne chose, encore faudrait-il disposer d'équipements sportifs dignes de ce nom sur le campus !

M. HALBOUT précise que le Conseil reviendra sur ce point durant la présentation du cadrage des MCC.

Mme ROLLAND note que de nombreux étudiants choisissaient le sport en culture générale. Aussi, elle se demande si les UE de culture générale pourront absorber ce flux important.

Mme DEGOLS lui répond qu'il y avait de moins en moins d'étudiants inscrits en sport. Il y a suffisamment d'UE de culture générale pour absorber ce nombre d'étudiants.

En l'absence de remarque supplémentaire, **M. HALBOUT** propose de passer au point suivant

d- Accréditations

M. HALBOUT rappelle que tous les documents relatifs aux accréditations sont disponibles sur l'ENT. Il annonce que les dossiers d'accréditations sont remontés par les responsables de mentions au sein des départements. Ils sont ensuite présentés en Conseil de composante pour les transmettre au CFVU qui les fait remonter au Ministère.

M. HALBOUT demande au Conseil s'il a des remarques à formuler sur les dossiers d'accréditations. Aucune observation n'est formulée.

e- Retours AERES

M. HALBOUT indique que les documents relatifs à l'AERES sont disponibles sur l'ENT.

M. HALBOUT rappelle que l'AERES procède à une évaluation vis-à-vis de laquelle la Faculté peut formuler des corrections

M. HALBOUT espère d'ailleurs qu'elles seront toutes prises en compte. Par la suite, la composante peut répondre aux remarques de l'AERES.

M. HALBOUT pointe les remarques sur le déficit d'enseignement en anglais. Il compte sur toutes les personnes présentes au sein des commissions pour les futures campagnes d'emplois et notamment, pour leur « insistance » à défendre la demande du département des Langues de création d'un poste de PRAG supplémentaire.

De plus, **M. HALBOUT** annonce aux membres du Conseil qu'à la rentrée prochaine, sera mis en place pour les étudiants, des UE d'Allemand en option ; Polytech Montpellier mettant à disposition de la Faculté des Sciences, une partie du service d'un professeur dans cette discipline.

f- Ouverture de formation d'Apprentissage.

Préalablement, **M. HALBOUT** précise qu'il ne s'agit pas d'ouvrir de nouvelles formations mais de développer les formations existantes à l'Apprentissage.

M. HALBOUT sollicite un avis formel d'ouverture de formations à l'Apprentissage pour la rentrée 2015 au sein de la Faculté des Sciences de Montpellier :

- Master 2 « ICAP »,
- Master « Sciences de l'eau », parcours « Eau et agriculture ».

Votants : 26 (présents ou représentés)

Résultat du vote :

Ne prend pas part au vote : 0

Abstention : 0

Défavorable : 0

Favorable : 26

L'ouverture des formations à l'Apprentissage pour le master 2 « ICAP » et pour le Master « Sciences de l'eau », parcours « Eau et agriculture » recueille un avis FAVORABLE à l'unanimité.

M. HALBOUT remercie le Conseil pour ce vote à l'unanimité.

8) POINT SUR L'EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

M. HALBOUT donne la parole à **M. GUIEU**, Chargé de mission pour l'évaluation des enseignements et Coordonnateur de l'ensemble des Supers-Référents.

M. GUIEU présente le dispositif d'évaluation des formations au sein de la Faculté des Sciences - *cf. annexe 3* -.

Après cette présentation, **Mme JOAB** prend la parole et se désolé du manque de motivation des étudiants pour ce questionnaire et se demande vivement comment faire pour les inciter à répondre.

M. GUIEU pense débiter le questionnaire pour le second semestre. Il essayera de « l'automatiser » pour le mi semestre ; cela pourrait être une solution.

Mais pour **M. GUIEU**, les étudiants attendent avant tout le retour des questionnaires généraux.

Mme HOULDINGER pense qu'il est nécessaire de repenser la communication relative à ces questionnaires auprès des étudiants qui reçoivent un trop grand nombre de mails qu'ils ne lisent pas forcément.

M. GUIEU confirme ce propos en considérant effectivement que les étudiants reçoivent trop d'informations qui ne les intéressent pas ou plus.

M. PECOUL demande comment s'est opérée la sensibilisation des étudiants pour les inciter à répondre à ce type de questions.

M. GUIEU lui répond que la communication s'est faite par mail avec un second message de rappel en parallèle du site web de la Faculté. Les Supers-Référents ont eux aussi communiqué. Néanmoins, il pense qu'il faudra informer directement les responsables d'UE afin qu'ils passent le message auprès de leurs propres étudiants.

M. MANCHERON propose qu'un message soit mis en lecture automatique lors de la connexion de l'étudiant à son ENT.

Mme HOULDINGER propose de créer une application via iPhone et Android qui enverrait directement des messages aux étudiants.

M. HALBOUT trouve l'idée excellente. Il pense que l'Université Montpellier 3 pourrait développer cette idée dans le cadre du projet IDEFI.

M. LEMOIGNO propose de déposer des pop-up lorsque l'étudiant se connecte sur son emploi du temps.

Pour **Mme OGLIASTRO**, il est indispensable qu'il y ait un retour afin que les étudiants sentent que leurs réponses servent à quelque chose.

Un dialogue sur la publication de tous les résultats s'installe entre les membres du Conseil.

M. GUIEU explique que pour des obligations légales, l'ensemble des informations ne peut pas être publié.

M. IMBERT ne comprend pas pourquoi il n'est pas possible de rendre public ces résultats en l'état.

M. GUIEU cite l'exemple de l'Université de Droit de Lyon. Le directeur voulait rendre public les évaluations de chaque enseignement en mentionnant le nom des enseignants. Trois Maîtres de Conférences ont recherché une jurisprudence démontrant que tout ce qui attire à l'évaluation d'un enseignement, ne regarde que l'enseignant concerné et ne peut donc pas être publié.

M. IMBERT rappelle que la qualité du travail rendu concerne aussi le responsable hiérarchique de l'enseignant.

M. HALBOUT précise qu'en sa qualité de Directeur de la Faculté, il n'a pas accès à ces données.

M. IMBERT demande s'il est possible pour les enseignants d'accéder à ces questionnaires via un lien d'étudiant virtuel.

M. GUIEU lui répond que pour l'instant ce n'est pas possible mais il espère que cela puisse le devenir « techniquement » à l'avenir.

Mme HOULDINGER s'interroge sur le fait de savoir si la publication des résultats des évaluations ne risque pas de provoquer un certain engouement de la part des étudiants vers des UE qui sont mieux notées que d'autres et provoquer par là-même, un déséquilibre de l'offre de formation de la Faculté des Sciences.

M. IMBERT explique que lorsque l'étudiant a fait le choix de son parcours, il a très peu d'UE à choisir.

M. HALBOUT pense que de nombreuses informations sont communiquées directement par le bouche à oreille et lorsque cela est rendu public, il y a toujours une possibilité de réponse et donc une solution.

M. GUIEU rappelle que la loi précise que l'évaluation des formations est obligatoire, ce qui n'est pas le cas de l'évaluation des enseignements.

Pour **Mme OGLIASTRO**, il est important qu'un enseignant sache s'il est « à côté de la plaque » auprès de son public !

Pour **M. IMBERT**, cela ne changera pas grand-chose !

M. MANCHERON demande d'une part si une modération relative aux commentaires est prévue et si d'autre part, les responsables de mentions et de spécialités ont accès à ces évaluations.

M. GUIEU répond qu'il n'y a pas en l'état de modération. En partant du principe que les Supers-Référents sont à 90% des responsables d'années ou de mentions, cela laisse à penser que la communication se fait directement. On pourrait néanmoins penser à l'élargir de façon systématique à tous les responsables.

M. HALBOUT retient deux points principaux suite à ce débat :

- bâtir un projet commun avec l'Université Montpellier 3 sur des outils de communication conviviaux,
- rendre public les résultats des évaluations et ce, auprès du plus grand nombre.

M. HALBOUT remercie **M. GUIEU** pour sa présentation et l'informe de son souhait de le voir revenir auprès du Conseil l'année prochaine pour communiquer les nouveaux résultats de l'évaluation des enseignements.

9) BILAN 2013-2014

M. HALBOUT rappelle qu'il souhaite que chaque département puisse fournir annuellement au Conseil, son Rapport d'activité. Les 12 documents sont à disposition sur l'ENT. **M. HALBOUT** s'en félicite. Il insiste sur le fait que tous ces rapports sont très structurés et présentent très clairement le fonctionnement de chaque département y compris dans leurs différences propres !

Préalablement, **M. TOURAINE** pense qu'il a été difficile pour tous les Directeurs de département de produire un document suffisamment exhaustif ; le Conseil de juillet se réunissant plus tôt cette année.

Par ailleurs, **M. TOURAINE** précise que l'application informatique Sensei lui a servi afin d'effectuer des extractions et des comparaisons sur les services d'enseignement de son département.

M. HALBOUT considère que ces Rapports d'activité s'avèrent indispensables pour préparer le budget et les campagnes d'emplois de la Faculté des Sciences.

M. HALBOUT propose de clôturer ce dernier Conseil de l'année universitaire 2013-2014 en balayant le Rapport d'activité de la Direction de la Faculté - *annexe 4* -.

M. GUEVELLOU prend la parole en précisant que pour la première fois, ce Rapport d'activité intègre des données et des indicateurs très précis tenant au suivi de la Scolarité. Il précise que ce document s'inscrit dans la continuité de ce qu'avait initié par **Mme BARDET**, ancienne Directrice adjointe au Pilotage. L'idée est maintenant d'aller plus loin et de créer un véritable document suffisamment étoffé qui puisse à terme, servir de document de référence aux différents acteurs de la Faculté : il cite comme exemple les éléments pédagogiques pouvant intégrer des caractéristiques sociodémographiques propres à la population estudiantine.

Pour **M. GUEVELLOU**, il est important de mettre à disposition de toute la Communauté, l'ensemble de ces informations. Il rappelle qu'un Rapport d'activité est un document d'information et de communication qui rend compte de l'activité, de l'organisation et du fonctionnement d'une structure sur une période donnée. S'il est un bilan d'actions, il doit aussi permettre de promouvoir le service, les métiers, les équipes, ... de la Faculté des Sciences de Montpellier !

A titre d'exemple, **M. HALBOUT** souligne que ce Rapport d'activité met en exergue le récent développement de la politique de Relations Internationales de Faculté.

M. HALBOUT explique que sur proposition de la Direction de l'Université Montpellier 2, la Faculté des Sciences s'est ré appropriée la politique de Relations Internationales : cela permet à la composante une véritable montée en puissance « stratégique » !

Concernant les données relatives aux Relations Internationales, **M. PECOUL** demande si les étudiants issus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie sont comptabilisés avec les étudiants européens.

M. GUEVELLOU note la remarque et considère qu'il y a une incohérence dans la comptabilisation globale de la population estudiantine.

M. GUEVELLOU rappelle que la construction de ces indicateurs est récente ; ils ne pourront être qu'amender et détailler. Il remercie **M. PECOUL** pour son observation.

M. GUEVELLOU indique que sa priorité en sa qualité de Responsable administratif est de procéder à une véritable amélioration des systèmes d'information déployés au sein de la composante. Il est bien évidemment conscient des difficultés rencontrées par les équipes pédagogiques et il ne les sous-estime pas.

M. GUEVELLOU prend l'exemple de P-Stage en précisant que les données relatives aux stages et apparaissant dans ce Rapport d'activité sont directement extraites de cette application informatique

M. MANCHERON demande pourquoi il n'y a pas le même pourcentage entre les stages de plus deux mois et les stages gratifiés de plus de 2 mois.

M. IMBERT explique que les stages réalisés à l'étranger ne sont pas gratifiés.

M. GUEVELLOU complète ce propos en précisant que les collectivités locales ne gratifient pas les stagiaires : elles bénéficient d'une dérogation, mais la loi Fioraso sur l'Enseignement supérieur du 23 juillet doit être amendée rendant obligatoire pour les collectivités territoriales, le versement d'une gratification pour les stages d'une durée supérieure à deux mois consécutifs.

M. GUEVELLOU revient sur la présentation du Rapport d'activité et rappelle que l'enquête relative à l'Insertion professionnelle est annuelle. Il se félicite toutefois du nombre d'étudiants ayant répondu à cette enquête : cela lui apparaît véritablement significatif.

M. HALBOUT note que si le salaire médian est de 1 700 euros, il est très variant selon les disciplines. Il pense qu'il faudrait arriver à disposer d'une analyse plus fine sur plusieurs années.

M. MANCHERON demande si cette enquête est indépendante des enquêtes de l'OVE de l'Université Montpellier 2.

M. HALBOUT répond que la Faculté des Sciences réalise les enquêtes à 6 mois et l'OVE prend le relais ensuite. Il rappelle que les enquêtes à 6 mois sont disponibles sur le site web de la Faculté des Sciences dans la rubrique « Espace Entreprises », rubrique « Insertion des étudiants ».

M. PECOUL demande s'il y a une corrélation entre les salaires et la région.

M. HALBOUT précise que cette enquête n'a pas été réalisée et se demande si le Service Relations Entreprises de la Faculté dispose de données assez précises pour effectuer cette corrélation.

M. HALBOUT indique que de nombreux étudiants viennent se former à la Faculté des Sciences de Montpellier mais très peu restent dans la région Languedoc Roussillon ; c'est d'ailleurs une remarque régulièrement formulée par les collectivités locales et notamment, le Conseil Général.

Concernant les événements à venir, **M. HALBOUT** précise qu'à l'automne prochain la Faculté organisera une vaste manifestation regroupant la journée des Masters, la réunion d'information des Relations Internationales et le Gala annuel.

S'agissant du Gala 2013, **M. HALBOUT** pense que l'après-midi était de qualité mais n'a pas suffisamment fédéré. L'erreur a peut-être été de ne pas prévoir un repas notamment en soirée.

M. IMBERT précise que pour la Fête du Sport sur le campus UM2, le repas était initialement « servi » le soir ; depuis qu'il se déroule le midi, il y a une forte augmentation de la participation des personnels.

M. HALBOUT intègre cette remarque : il serait peut-être préférable de faire un repas le midi pour le Gala 2014.

M. HALBOUT informe les membres du Conseil que le 22 juillet midi, la Direction de la Faculté organise son repas de fin d'année.

M. GUEVELLOU présente les différentes plaquettes créées cette année par la Faculté des Sciences de Montpellier : il s'agit là d'un véritable outil que le nouveau service Communication de la Faculté a su décliner. **M. GUEVELLOU** rappelle que ces supports sont destinés aux étudiants, à des publics externes et les personnels de la composante.

M. MANCHERON fait remarquer, s'agissant des données financières et comptables, que majoritairement, les crédits des départements ont été reversés : il pense que le message est de ne pas dire qu'il s'agit de l'argent en trop mais, qu'il s'agit d'une véritable économie !

M. MANCHERON revient sur le bilan RH et notamment sur la présentation relative aux enseignants chercheurs et enseignants. Il aurait souhaité disposer des besoins des départements en heures de service. Il rappelle que beaucoup d'enseignants chercheurs font des heures supplémentaires sans demander à être rémunérés. Il conçoit que la présentation de ce bilan RH puisse être « plaisante » mais quelqu'un venant de l'extérieur ne verra pas tous les efforts fournis par l'ensemble des personnels ! Aussi, pour lui, s'il y a une vraie solidarité entre tous les corps et agents de la Faculté, émerge aussi un vrai ras le bol !

M. HALBOUT rebondit sur ce propos : la priorité de la Direction de la Faculté des Sciences est actuellement le cadrage de son offre de formation. La seconde action prioritaire est d'effectuer des redéploiements sur l'ensemble des disciplines et la troisième qui est la plus importante est de défendre et pérenniser les emplois en son sein mais aussi au sein de l'Université Montpellier 2 !

M. TOURAINE fait observer en reprenant le Rapport d'activité que selon les formations, l'implication d'intervenants extérieurs est importante.

M. HALBOUT précise que dans la population des enseignants non-titulaires se trouve un grand nombre de doctorants ; cela est d'ailleurs une spécificité de la Faculté des Sciences de Montpellier.

M. HALBOUT est convaincu de pouvoir défendre, le plus sûrement possible, le budget de la Faculté des Sciences de Montpellier pour l'année 2015 d'autant plus que l'Investissement sera en hausse et, cela est appréciable !

M. HALBOUT remercie **M. GUEVELLOU** et les équipes administratives ainsi que les départements d'Enseignement pour la richesse de leurs différents Rapports d'activité.

10) QUESTIONS DIVERSES

M. HALBOUT informe le Conseil d'un mouvement concernant la Recherche lancé sur Montpellier et qui s'est traduit par la tenue d'Assemblées Générales. A l'issue de celles-ci, des rassemblements plus importants se sont déroulés sur Paris. Il a été décidé d'effectuer « Une marche de la Recherche » afin de défendre la politique de la Recherche et de l'Enseignement supérieur.

M. HALBOUT pense qu'il faut trouver les moyens d'extérioriser cette démarche et montrer au Ministère, l'impérieuse nécessité de maintenir un haut niveau de Recherche en France.

M. HALBOUT donne la parole à **Mme OGLIASTRO** qui explique que le but de cette « Marche de la Recherche » est effectivement de regagner Paris de Montpellier tout en revendiquant ... dans une ambiance festive. Les trois revendications majeures sont :

- de mettre en œuvre un plan pluriannuel ambitieux pour l'emploi statutaire à tous les niveaux de l'ESR,
- de renforcer les crédits de base des laboratoires et des universités,
- de reconnaître le doctorat dans les conventions collectives.

Mme OGLIASTRO indique qu'un site web a été créé : <http://sciencesenmarche.org>

M. IMBERT suggère une grève générale.

M. HALBOUT explique que les grèves peuvent ternir une image. Par contre, en communiquant et en affichant un certain nombre de revendications de manière positive, on peut saisir directement le politique.

En outre, **M. HALBOUT** indique que défendre les emplois et les crédits, c'est défendre l'emploi stable et les crédits récurrents : La Recherche a besoin instamment de stabilité et de crédits récurrents !

Avant de clore le Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier, **M. HALBOUT** demande à l'Assemblée s'il y a une autre question diverse ; aucune n'est formulée.

M. HALBOUT remercie les membres du Conseil pour leur participation et souhaite de bonnes vacances à toutes et à tous, ô combien méritées !

La **11ème séance** - ANNEE UNIVERSITAIRE 2013-2014 - du Conseil de la Faculté des Sciences de Montpellier **est levée à 19h**.

Le Président de séance

Gilles HALBOUT

Le Secrétaire de séance

Gilles GUEVELLOU

La Secrétaire adjointe de séance

Sandra GAUCERAND